RÉALISATIONS DE LA DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE L'INFORMATION

5, rue de Solférino - PARIS 7e
Tél. INV. 56-31 et 56-32

PERIODIQUE
NUMERO 52
NOUVELLE SERIE

Septembre 1965
Abonnement annuel France : 5 F
C.C.P. 156.20 PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES PROBLÈMES AGRICOLES

Paris, le 20 Septembre 1965

Monsieur,

Le 27 juillet 1965, les organisations agricoles écrivaient au Premier Ministre pour lui demander si, compte tenu des nouvelles propositions de la Commission de la Communauté Economique Européenne les conditions d'une reprise des négociations de Bruxelles qui avaient été interrompues le 30 juin étaient remplies.

Le 17 août, le Premier Ministre répondait que le Gouvernement Français, étant engagé dans une négociation internationale, ne pouvait répondre à la question qui lui était posée par l'organisation ; étant entendu que la défense des intérêts agricoles français à Bruxelles restait à la fois le souci principal et l'objectif du Gouvernement.

Sans dénier aux organisations professionnelles la possibilité de porter un jugement sur la situation actuelle du Marché Commun, on peut considérer que l'approbation publiquement donnée par elles aux propositions de la Commission, peu de temps après une rupture dont celle-ci et nos partenaires portaient l'entière responsabilité, ne pouvait que contrarier l'action diplomatique du Gouvernement.

L'objectif général du Gouvernement est connu : réaliser le Marché Commun, y compris dans le secteur agricole. Mais il ne lui est pas possible de révéler par avance les positions qu'il prendra au cours d'une négociation dans laquelle les six Gouvernements défendent leurs intérêts nationaux avec la même énergie.

On ne peut que regretter qu'un débat capital, dans des circonstances politiques délicates, était ainsi porté sur la place publique. Il y avait bien d'autres moyens pour les dirigeants agricoles d'obtenir les explications qu'ils réclament. Le bureau du chef du gouvernement leur a toujours été ouvert. Un entretien direct permettant des explications complètes eut été bien préférable à la formule adoptée.

Sur le fond même du débat, l'argumentation contenue dans la lettre des organisations agricoles est sommaire et présente au lecteur non averti une vue déformée de la réalité.

1° - Il n'y a aucun lien direct entre les incertitudes qui pèsent sur l'avenir des agriculteurs notamment sur l'évolution de leur revenu d'ici 1970 et l'actuelle crise du marché commun.

Même si le règlement financier avait été conclu le 30 juin dernier, il aurait encore fallu fixer les prix européens de tous les produits agricoles, à l'exception des céréales et des produits dérivés. Or personne ne sait si les prix adoptés par les pays de la C.E.E. auraient correspondu aux hypothèses retenues dans la préparation du Vme Plan.

Dans l'immédiat, la réussite des négociations n'apportait aucune certitude supplémentaire et les inquiétudes que l'on veut artificiellement soulever autour de la crise ne reposent sur aucun fondement réel.

2° - Vouloir conclure un accord avec nos partenaires, à tout prix et pour la simple satisfaction de le conclure, c'était bien mal comprendre et bien mal défendre les intérêts de l'agriculture française. Le règlement proposé par la France était de nature à sauvegarder ces intérêts. Fidèle à son objectif maintes fois affirmé de réaliser le marché commun dans sa partie agricole, le gouvernement a préféré aux compromis hâtifs basés sur des malentendus un délai de réflexion précédant des explications franches et complètes.

3° - Le Premier Ministre a nettement déclaré au Président de la F.N.S.E.A. au cours d'un entretien qu'il a eu avec lui le 30 juin 1965, que le gouvernement quoiqu'il arrive, ferait en sorte que les agriculteurs n'aient pas à souffrir des difficultés actuelles du marché commun. Cet engagement a été publiquement réitéré à Rennes quelques jours après.

Depuis lors, des actes sont venus confirmer cet engagement ; les prix du blé, de l'orge, du maïs, du riz, ont été fixés aux niveaux qui étaient prévus, au cas où les négociations du 30 juin auraient réussi ; le marché du beurre et des produits laitiers a été soutenu, avec plus de fermeté encore qu'il ne résultait de la stricte application des règlements communautaires, etc...

Faut-il ajouter que ces propositions nouvelles de la Commission, dont les dirigeants agricoles se déclarent satisfaits, n'ont été substituées aux propositions antérieures qu'en raison même de la fermeté du Gouvernement français et de l'attitude qu'il a prise le 30 juin, attitude que cependant certains au moins de ces dirigeants ont immédiatement dénoncée comme fatale aux intérêts des agriculteurs !

4° - Quels que puissent être d'ailleurs les espoirs qu'il faut attacher à la réalisation du marché commun agricole, il convient de contenir ceux-ci dans les limites du raisonnable. Il ne serait guère sage de masquer la vérité et d'entretenir à ce propos de dangereuses illusions. Dans les régions pauvres de l'Ouest, du Centre et du Midi le Marché Commun entraînera de dures adaptations. Les difficultés ressenties depuis 1964 sur les marchés de la volaille, du porc, des fruits et des légumes et même des produits laitiers nous en ont déjà donné la preuve.

La profession agricole doit prendre conscience de cela. Et c'est précisément pour aider ces réadaptations, atténuer ces crises que le Gouvernement français se doit d'être ferme dans sa position. Les intérêts de l'agriculture française, comme d'ailleurs les intérêts généraux de la France, ne seront jamais mieux défendus que par le Gouvernement français.

Telle est la vérité, telles sont les réalités.

L'agriculture française a tout à perdre à des polémiques et à des prises de positions tapageuses qui ne sont pas conformes à son intérêt ni toujours inspirées par lui.

La Société d'études des Problèmes agricoles vous prie de croire, Monsieur, aux assurances de ses sentiments distingués.

Le Secrétaire Général

IMPRIMERIE MATOT-BRAINE
Reims-Paris - 3e trimestre 1965
— Dépôt légal N° 660 —

Le Directeur de la Publication
Emile FAUQUENOT